



Fermeture auto école

Par Sophiedesaintomer

Bonjour,

Suite à la fermeture soudaine de l'auto école de mon fils, comment procéder pour récupérer l'argent déjà versé, à qui s'adresser ? Quelles démarches ?

Sachant que les agences sont fermées, le gérant ne répond pas.

Mon fils a effectué seulement 14h de conduite et la totalité a été payé.

L'auto école serait en liquidation judiciaire et celle-ci devrait être actée le jeudi 2 mai.

Vous remerciant par avance

Par StephaneB

Bonjour

Aïe, vous faites partie des créanciers de cette auto-école et je doute fort que vous pourrez récupérer quoi que ce soit si elle doit de l'argent à l'URSAFF ou autres, car cet organisme est prioritaire.

Je vous invite à contacter le délégué départemental à la sécurité routière qui se trouve dans la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) de votre département.

Parfois, les établissements de formation mettent en place un système d'inscription gratuite chez elle, pour éviter aux gens de payer une nouvelle fois, mais ce n'est pas systématique.

Je crains fort qu'il vous faudra payer toutes les heures de conduite que votre fils devra faire.